

DEPARTEMENT DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE LYON
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Décision du maire n°2020/35

Objet : Concession de terrain dans le cimetière communal

N° Concession - Plan : 1729

N° Registre : 2927

Vu la demande présentée par **madame Andrée VACHETTE domiciliée 3 impasse de la Pustière 69890 LA TOUR DE SALVAGNY** et **monsieur Jean GIRARD domicilié 32 rue de Noyon, appartement 6B étage 6, 80000 AMIENS** tendant à renouveler une concession de terrain dans le cimetière communal, concession créée le 09/04/1959 par madame GIRARD née CHARREYRE Maria.

Le maire de Champagne au Mont d'Or décide que :

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder les sépultures particulières indiquées, une concession d'une durée de **30 ans à compter du 09/04/2019 et expirant le 08/04/2049.**

Article 2 : cet emplacement est accordé à titre de **renouvellement** de concession acquise le 09/04/201959 pour une durée de 15 ans, renouvelée le 08/04/1974, le 08/04/1989, le 08/0/2004 et expirant le 08/04/2019.

Article 3 : Cette concession est accordée moyennant la somme de sept cent quatre-vingt euros (780 €) versée dans la caisse du receveur municipal (quittance du 19/02/2020).

Article 4 : Un exemplaire du présent titre sera adressé aux titulaires de la concession et au receveur municipal.

A Champagne au Mont d'Or,
Le 25 mai 2020

Bernard DEJEAN

Maire

